

L'exigence
de justice

mélanges
en l'honneur de

*Robert
Badinter*

L'INAUGURATION

par Bertrand FAVREAU

*Ancien bâtonnier du barreau de Bordeaux,
président de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens*

Ce jour-là, 2 mars 1984.

« Les dates sont destinées à l'oubli, mais elles fixent les hommes dans le temps et elles portent en elles de multiples connotations¹. »

« Il existe ainsi une lecture à pierre ouverte des palais de Justice². »

Ce jour-là, 2 mars 1984. Le Palais de justice de Bordeaux accueillait le ministre de la Justice. Sans doute, n'était-ce pas la première fois, mais pour une rentrée de la conférence des avocats, il s'agissait d'une première. Et, plus que d'une inauguration, il s'agissait d'un double hommage. Ce jour-là, le barreau de Bordeaux réparait quatre-vingts ans d'oubli. Quatre-vingts ans après sa mort, le barreau de Bordeaux célébrait un ancien bâtonnier. Ce même jour, un ministre de la Justice y célébrait un autre garde des Sceaux, quelque quatre-vingt-dix ans plus tard. Quatre-vingt-dix ans après, il évoquait l'arrestation injuste d'Alfred Dreyfus. Les événements n'en faisaient, à vrai dire, qu'un. Car le bâtonnier en question n'était autre que Ludovic Trarieux, le fondateur de la Ligue des droits de l'homme. Hommage à

1. J. L. Borges, *Livre de préfaces « Prólogos con un prólogo de prólogos »*, Gallimard, coll.

l'avocat, hommage au dreyfusard, illustré par un nouveau buste, auquel les plus audacieux avaient souscrit, à l'entrée de ce lieu que la tradition appelait, depuis plus d'un siècle, la « bibliothèque et les appartements de l'Ordre des avocats ».

Pourquoi, à vrai dire, Robert Badinter était-il venu ce jour-là à Bordeaux où l'on réparait quatre-vingts ans d'oubli d'un enfant du Barreau ? Oublié Ludovic Trarieux ? Pourtant, la République ne s'était pas dérobée aux hommages. Dès 1906, le Sénat lui avait consacré un buste de marbre « dans la galerie qui précède la salle des séances ». Après tout, si l'on se livre à un bilan rapide des destinées posthumes de la III^e République, au-delà d'un Panthéon bien connu, combien de sénateurs auront-ils vu ériger un buste à leur mémoire dans les galeries du Sénat ? En 1907, le président de la République, les présidents des Chambres et le président du Conseil, Georges Clémenceau, s'étaient joints à la foule réunie place Denfert-Rochereau, à l'extrémité de la rue Froidevaux, pour lui dédier un monument. Déjà un premier buste avait été élevé grâce à une souscription de Ligueurs. Combien d'hommes politiques se seront vus honorés d'un monument à leur gloire et d'un square tout entier sur une place emblématique de Paris ? Sa ville natale n'était pas demeurée en retrait : une première effigie de bronze avait été inaugurée en 1928, devant la maison natale, sur la place centrale d'Aubeterre-sur-Dronne. Combien de parlementaires ont-ils été honorés de leur statue sur la place éponyme de leur cité de naissance ?

Pourtant, le Palais de Salomon de Brosse, Denfert ou Aubeterre, tout cela, relevait d'un autre hommage. La gratitude du Sénat envers un de ceux qui avaient sauvé l'honneur des politiques dans la tourmente de l'« Affaire », le tribut spontanément souscrit par les camarades Ligueurs, la fierté reconnaissante des concitoyens décernée à l'enfant du pays. Mais, à Bordeaux plus que partout ailleurs, Trarieux, était oublié. Les histoires locales sont constellées de destins méprisés et de héros négligés.

À Bordeaux, plus qu'oublié, Ludovic Trarieux semblait rejeté par les siens. De lui, la compagnie des avocats n'avait voulu conserver qu'un dernier présent : un des derniers tableaux des avocats du Parlement de la ville, relégué dans un coin du bureau du bâtonnier. Certes, le Barreau l'avait élu, jeune bâtonnier républicain à trente-six ans, au cœur des attermolements et des revirements du 16 mai. Et même si le Barreau n'aime guère les transfuges, il était même allé jusqu'à lui pardonner d'avoir choisi de s'inscrire en 1881 au barreau de Paris. Mais, avait-on su absoudre le gendre du président de la Chambre de commerce de la ville d'être, un jour, devenu l'un des premiers dreyfusards et d'avoir achevé prématurément sa carrière politique sur des estrades pour s'y enflammer aux côtés des militants anarchistes ? Sans oser le dire, comment ne pas préférer célébrer des gloires plus

Le temps du discours

Ce jour-là, la vaste et oblongue salle des pas perdus, scandée de ses colonnes cannelées de style indéci, était tendue de draps blancs plissés. La vaste nef judiciaire était inondée par la claire lumière du jour diffluant des larges baies vitrées qui ceinturent ses hauts murs. Entre les piliers à base carrée et les seize fûts striés, seules les longues feuilles découpées des palmiers d'arc géants étaient venues, pour la circonstance, rompre de leur courbure alanguie un espace minéral aux verticalités obstinées, réminiscences de Piranese ou de Feininger. Le garde des Sceaux avait fait son entrée entourée de sa protocolaire « escorte » ministérielle, davantage ce jour-là, une garde d'honneur que les destins futurs feraient qualifier de superlative : Claude Jorda, Jean-Louis Nadal, Jean-Marc Sauvé... Le ministre avait pris place sur une simple estrade, dominée par les robes noires de sept dizaines de jeunes avocats que surplombait, en fond de scène, l'expression dubitative d'un Montesquieu de marbre venu d'un autre siècle. Il s'était assis sur le fauteuil de cérémonie, emprunté à une salle d'audience, dont les tons de vert mêlèze vieilliss par le temps tempéraient le véronèse luminescent du sol. Au premier rang du public, Jacques Chaban-Delmas, Daniel Mayer, Roland Dumas, Yves Jouffa. Un ancien Premier ministre, le président du Conseil constitutionnel, le ministre des Affaires européennes, et le président de la Ligue des droits de l'homme, pour ne citer injustement que les plus illustres au sein d'un parterre d'élus et de juristes.

L'heure attendue du discours était venue. Au centre de la tribune attendait un lutrin solitaire, portant un pupitre sur un piétement d'ébène. Dans un silence que réverbère la vaste nef, le garde des Sceaux pose ses mains sur le pupitre d'apparat à la blondeur de chêne.

« ... À l'assemblée le résultat est acquis d'avance. Devant la cour d'assises, à l'inverse, le dénouement demeure jusqu'au bout incertain³. » Qu'en serait-il d'une salle remplie certes d'avocats mais aussi de notables et d'élus de tous bords ? Sans une note, il prend possession de son auditoire, non pas pour forcer les consciences, mais pour scruter les visages. Il capte le regard de chaque auditeur. Rechercher, croiser constamment les regards, c'est sa façon de s'emparer de son public. Qu'importe, s'ils sont plusieurs centaines, il parlera à chacun les yeux dans les yeux, comme lui seul sait le faire. Le pouvoir de convaincre s'étiolle si les yeux se dérobent. Au milieu de l'orchestre de fuseaux, cher au poète, la sage voix s'apprête à chanter pour les yeux. Et déjà, chacune et chacun a déjà compris que ses mots ne seront prononcés qu'à son intention.

Comment d'ailleurs un auditoire par nature voué au verbe ne serait-il pas conquis d'avance dès lors que l'hommage s'élève comme une célébration de « *l'art sacré de l'éloquence toujours vivant dans les Palais. et d'abord*

dans ce grand Palais de Justice ». Hommage à la « noble et riche tradition de l'éloquence girondine ». Vergniaud, Dufaure, Trarieux.

Mais, ce jour-là, il ne s'agissait déjà plus de cela. L'évocation dépassait les vanités d'un ressort judiciaire. Pourquoi, alors, célébrer Trarieux, parmi les 496 gardes des Sceaux qui s'étaient succédé, depuis 1791, dans un barreau qui en avait donné d'autres à la République, de Duranthon, en 1792, à Ernest Monis en passant par Jules Dufaure ? Quelques esprits soucieux de coïncidences ou d'apparences auraient vainement tenté de trouver quelque analogie dans une telle célébration d'un avocat, devenu par la suite sénateur, qui ne s'était voué qu'à une seule fonction ministérielle, les Sceaux, à quelque cinquante-trois ans. Mais jusqu'alors, sans doute, y aurait-il eu peu à dire sur un parcours parlementaire classique d'avocat sous la III^e République. Député modéré de la République opportuniste, mais préférant « *les plus calmes atmosphères du Sénat* », conservateur social du « Centre gauche », défenseur de l'Ordre, rapporteur de deux des lois anti-anarchistes, ministre de la Justice en 1895.

Comment ne pas le confesser, dès l'exorde, aussi grands que fussent ses mérites ?

« À examiner, en janvier 1895, ainsi, cette carrière, à se tenir un instant arrêté dans ce parcours de vie, on ne peut pas s'empêcher de penser qu'il y a eu là en effet un parcours exemplaire, mais dont je crois pour ma part que, nous n'aurions pas retenu beaucoup de leçons. »

Et pourtant, il y avait bien quelque chose d'insigne dans le destin de l'homme politique. À y regarder de plus près, comment ne pas déceler qu'à 24 ans à peine, le jeune charentais lauréat du concours de la conférence du stage, avait prononcé son discours initiatique devant un parterre de gloires provinciales, bardées de conservatismes. Comme le veut la tradition, il avait dû faire l'éloge d'un de ses vénérables anciens dont la vie avait été faite de « probité », de « culte consciencieux du devoir » et de « chevaleresque délicatesse⁴ ». Mais, comme s'il fallait y voir un signe prémonitoire pour l'avenir, il avait éprouvé une délectation ineffable à célébrer la rébellion de son modèle qui, au soir de la carrière, alors qu'il venait de perdre sur le siège un procès de minime importance, n'avait pu s'empêcher de lancer sa toque et son dossier à la face des magistrats qui venaient de prononcer leur décision.

La métamorphose

Sans doute, Trarieux, oublié de l'histoire, n'est-il pas Mathieu Dreyfus, « le frère admirable ». Il n'est pas Picquart, le « héros », il n'est pas comme Demange et Labori, la « Défense ». Mais, il a accepté, avec l'humilité que

dicte la grandeur d'une conviction, son destin de second rôle. Bien qu'il fût l'un des premiers.

Parce qu'il fut l'un des premiers à douter, l'un des premiers à chercher. Parce que garde des Sceaux en 1895, alors qu'en 1894, avait commencé le calvaire d'Alfred Dreyfus, il a reçu les confidences de Demange. Joseph Reinach est formel, c'est parce qu'il était « inquiet » que Trarieux a voulu en savoir plus « dès qu'il entra à la Chancellerie ».

Parce qu'il fut l'un des premiers à vouloir agir dans l'ignorance alors de ce que d'autres cherchaient aussi, ou savaient déjà. Dès 1895, il avait été informé de l'illégalité, mais, plus encore, dès 1897, Trarieux avait vu l'écriture du bordereau que lui a montré un des experts de l'Affaire. Dès mai 1897, Bernard Lazare avait accompagné Scheurer-Kestner au domicile de Trarieux⁵. Un voile s'est déchiré : le prisonnier de l'île du Diable est innocent.

Parce que, aussi, dès que la première occasion publique lui en fut donnée, il n'hésita pas. Ce jour-là, ce fut le 7 décembre 1897, à la tribune du Sénat. Il a gravi les marches. Il a été le seul.

« C'est quand il a vu Scheurer-Kestner monter à la tribune du Sénat... et interrompu, et raillé et vilipendé, précisément parce qu'il développait la thèse de l'erreur judiciaire, et qu'il est monté à son tour à la tribune que s'est effectuée la métamorphose⁶. »

Propos « d'une extrême prudence », sans doute, « discours d'un homme gouverné par le sens politique », assurément. Mais, ce jour-là, au Sénat, il a été le seul. Pour l'affaire Dreyfus, la date du 7 décembre 1897 connote la passation de pouvoir. Louis Leblois le confirme. À partir de ce jour, le chef de file des dreyfusards parlementaires, ce n'est plus Scheurer-Kestner, malade, c'est désormais Trarieux. Et, il ne ménagera plus ses efforts jusqu'à l'épuisement.

Dès lors, le garde des Sceaux le martèle avec force, ponctuant chaque mot fort d'un sforzando, pour que chacun puisse davantage se pénétrer de la portée de l'engagement. Non seulement il a été le seul, mais il a accepté de tout perdre.

« Et, à cet instant-là, en mesurant les réactions, il a très bien compris, lui, Trarieux, que s'il se range clairement du côté de ceux qui vont soutenir la révision, il se trouvera inévitablement du côté de ceux que hait la majorité politique, (et d'abord la sienne !), mais bien au-delà, de ceux que la majorité de la nation considère comme les suppôts des traîtres, les membres du parti allemand, les suppôts du parti juif. »

Il n'attendit pas, il est vrai, bien longtemps. Dès janvier 1898, la presse se déchaînait : « C'est au-delà des frontières que les Zola, les Scheurer, les

5. Lettre de Bernard Lazare à Trarieux, juin 1899.

6. Toutes les citations en gras ont été ajoutées par l'auteur.

Trarieux, les Reinach conservent leurs plus sûrs appuis ; c'est au-delà des frontières qu'ils chercheront asile au jour inévitable de l'explosion des colères françaises. » Trarieux est devenu l'« immonde laquais des coulisses judéo-chrétiennes », l'« agent de l'Angleterre »...

Le temps de la narration s'estompe. L'évocation le cède à la réflexion. Il convient désormais de s'adresser à la raison. Le Garde propose de mener de concert l'analyse plus avant : « *C'est à partir de là que, me semble-t-il, devrait se développer notre réflexion.* » Quel est, en vérité, le sens de cette « métamorphose », en forme de sacrifice de Trarieux qui l'a poussé à vouloir n'être qu'un acteur de second plan de la grande tragédie de la fin du XIX^e siècle ?

« N'oublions pas que Trarieux, lui n'est pas un écrivain, n'est pas un artiste, n'est pas un professeur, n'est pas un "intellectuel"... Trarieux est un homme politique. Cela veut dire en clair que sa carrière et sa fortune politique qui sont très brillantes, il ne peut pas ne pas avoir la pleine conscience de ce qu'en se jetant du côté des révisionnistes pour servir la justice, il va les compromettre et probablement les ruiner à tout jamais. Et c'est en cela que Trarieux mérite, tout autant que Zola, notre admiration. »

Si Trarieux n'est pas Bernard Lazare, il est encore moins Zola. Pourtant, comment ne pas se remémorer, qu'en ces temps où la presse quotidienne n'était pas avare de lettres ouvertes, Trarieux a été, là encore, l'un des premiers, à adresser une lettre ouverte au ministre de la Guerre, le 6 janvier 1898, dans le journal *Le Temps*. Déjà, il y jongle avec l'anaphore : « *Est-il vrai ?* », scande-t-il à six reprises. « [...] Est-il vrai qu'au cours de l'année 1896, le Lieutenant Colonel Picquart, chef du Bureau des Renseignements, ait été appelé à étudier contre un officier supérieur aujourd'hui encore, une affaire d'espionnage⁷... ? »

Trarieux est un avocat et un politique. Il n'est pas un écrivain. Son élan épistolaire est condamné à l'oubli. Il l'ignore alors, mais une semaine plus tard, sa lettre, engagée mais modérée, va être aux yeux de l'histoire gommée à jamais par une autre anaphore. Celle de *l'Aurore*, dont l'écho ne devait cesser de se répercuter dans les siècles à venir. Il ne fallait plus questionner, il fallait accuser. Pourtant, même si les six « *Est-il vrai...* », respectueux et prudents, de Trarieux ont été depuis anéantis à jamais par l'insurpassable scansion des huit *J'accuse...* révolutionnaires d'Émile Zola, il n'y a ni excès, ni irrévérence, à rappeler que le rôle de Trarieux, l'effacé, s'il ne peut être comparé à Zola, l'unique, ne méritait sans doute pas d'avoir été si injustement occulté.

« Parce qu'il est un homme politique, Trarieux sait où son courage va le conduire. Et il y va résolument puisqu'il n'y a pas six semaines qui s'écoulent entre le moment où Trarieux parle au Sénat et celui où il va se trouver présent au procès Zola. »

Commencée le 9 février, sa déposition dura tard dans la nuit. Ce soir-là, Zola nota hâtivement ses impressions sur des feuillets retrouvés éparés et inachevés après sa mort : « Le soir où Trarieux a déposé dans la nuit qui tombait, avec les chants de la Marseillaise, les cris qui venaient du dehors : la Convention... » Ces cris qui venaient du dehors, Trarieux les a bien entendus. Il s'en souviendra plus que tout autre. Quelque temps après, il dira qu'il a « entendu les clameurs retentissantes de “À bas et à mort les juifs”, jetant autour d'elles la terreur menaçant la liberté de la défense et cherchant à opprimer l'indépendance du juge⁸ ». Et cela, pas plus que l'illégalité, pas plus que l'injustice, Trarieux n'a jamais pu le supporter.

Comment ne pas le rappeler, précisément en ce 2 mars ? Lors des inaugurations, les quantièmes peuvent parfois recouvrir autant de sens que les millésimes. La date est, ici encore, riche de connotations. Car, c'était précisément un 2 mars, en 1893, que Ludovic Trarieux était revenu dans le Palais de justice de ses débuts, devant cette cour d'assises de la Gironde, pour y défendre son ami d'adolescence, David Raynal, dont l'histoire a voulu obstinément oublier qu'il aura été l'un des premiers hommes politiques juifs de la République à devoir subir les plus incessantes et les plus pernicieuses attaques antisémites, avant d'autres demeurés plus célèbres par la suite, de Léon Blum à Pierre Mendès-France, en passant par Georges Mandel.

Ce 2 mars-là, Ludovic Trarieux était venu défendre son condisciple du lycée de Bordeaux et son jumeau électoral en Gironde, parce qu'il ne supportait pas les mobiles inavoués des outrages qu'il avait subis. Une fois encore Raynal avait été diffamé par le député de l'Aveyron, Denayrouse, ancien opportuniste qui avait rejoint, par dépit, la France ultra-nationaliste. Qu'avait-il voulu crier aux jurés de la Gironde ? Allez-vous faire « chorus à la campagne anti-sémite ! Allons-nous, grand Dieu, retourner plus d'un siècle en arrière, au temps où les rois de France prêtaient, à leur sacre, le serment d'extirper l'hérésie⁹ ? ». Après trois jours de débat, à quelques mètres de la tribune de cet autre 2 mars, les jurés girondins avaient condamné le diffamateur antisémite, sans circonstances atténuantes, à trois mois d'emprisonnement. La République ne peut un instant s'accommoder de propos antisémites.

Les promesses de l'aube

C'est bien parce que la République n'est pas un régime de faiblesse, que Trarieux avait été au premier rang du combat parlementaire anti-boulangiste. Juge à la Haute Cour, il savait qu'il ne participait pas à une œuvre de justice, mais commettait un acte politique en jugeant des accusés

absents, sans défenseurs. Mais il s'agissait pour lui d'un devoir de défense républicaine : « Il n'y a pas à reculer devant un devoir, quelque périlleux et fastidieux qu'il puisse être, et dans le cas particulier, il eut été bien lâche et bien indigne de se récuser¹⁰. »

Par haine du césarisme moins que par dégoût de l'antisémitisme, Trarieux a compris l'un des premiers le lien indivisible en ces temps entre défense de la République et combat dreyfusard que Léon Blum théoriserait. L'un des premiers combats de l'ordre républicain c'est de lutter contre le mal qui ronge les esprits. Qu'expliquait Léon Blum après tout ? Que l'*Affaire* offrait aux nostalgiques du temps du Général, l'occasion d'une revanche. Que les dreyfusards et leurs « plus promptes recrues » n'avaient pas manqué de devenir « le Syndicat », les acteurs d'un « complot monté à prix d'or par le syndicat juif et par l'Allemagne ». Et qu'il existait alors, derrière des « avant gardes antisémites et boulangistes, des masses profondes, déjà prêtes à entrer en action... », avec le dessein de détruire « ou bien la République laïcisée, ou bien la République tout court¹¹ ».

Pour la défense de cette République, la « *prescience de l'homme politique qui est la marque du véritable homme d'État* » exigeait qu'une action fut entreprise.

Ici, le rythme du discours change. Le phrasé prend l'essor d'un staccato, la voix s'enfle et perfore, détachant les phonèmes de chacun des mots forts.

« Trarieux a compris au moment même du procès Zola, que les combats pour la justice, ne se mènent pas seulement, aussi passionnés soient-ils, dans le cadre des enceintes judiciaires, que les combats pour la justice se jouent d'abord, dans les circonstances extrêmes, au niveau de l'opinion publique. Et par conséquent, que le service de la justice demandait qu'au-delà du combat mené pour la révision dans l'affaire Dreyfus, l'on constitue, l'on crée une institution permanente, une organisation, un rassemblement d'hommes de justice, qui se mobiliserait en toutes circonstances pour défendre, en tout lieu s'il le fallait, les libertés et les droits de l'homme. »

Dès cet instant, l'indignation partagée se mue en une coordination organisée et solennisée : l'idée de Trarieux de créer la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, était lancée. Quant à la date, l'état civil en demeure incertain. Au cours d'une suspension d'audience du procès de Zola, assurément. Le jeudi 17 ou le vendredi 18 février, pour certains, ou encore plus tôt, dès le mercredi 16, selon Victor Basch, entre la déposition du général de Pellieux, brandissant triomphalement le « faux » d'Henry et la proclamation du général de Boisdeffre, « évoquant devant le pays le spectre de la guerre¹² ». L'histoire a retenu une date de naissance plus

10. L. Trarieux, lettre inédite.

11. L. Blum *Souvenirs sur l'Affaire*. Gallimard. coll. « Idées ». 1981. p. 72-73.

officielle, celle du 4 juin 1898. C'est à cette Ligue, alors presque centenaire, que ce soir-là, le ministre adresse un hommage sobre mais fort :

« Je dirai simplement que les promesses de l'aube, formulées par Trarieux ont été bien tenues. »

À partir de quelques mots simples, le public peut alors voir surgir une évocation riche d'histoire. En un seul instant, il peut concevoir l'œuvre du « fondateur » et voir défiler en une chevauchée unique tout le cortège des quelque deux cents ligues futures créées sur son modèle dans tous les pays, au cours du siècle qui allait suivre, pour progressivement se rapprocher et se fédérer en une Fédération internationale portant un message universel pour la défense des peuples du monde.

Dès juillet 1898, à peine un mois après l'assemblée constitutive de la Ligue, c'est au domicile de Ludovic Trarieux, rue de Logelbach, qu'est rédigé le Manifeste de la Ligue. Adresse collective dans laquelle le premier précepte est un appel à agir sans désespérer contre l'antisémitisme : lutter contre la « poussée d'aveugle fanatisme » et sauver « l'âme de la France d'un grave péril ». Il faut combattre pour empêcher que l'antisémitisme « arrive à détruire peu à peu les principes d'égalité civile et politique qui nous ont ouvert, depuis 1789, l'idéal d'humanité dont nous portons la responsabilité dans le monde !... On ne reconnaîtra plus bientôt la patrie française, si, au lieu d'être des citoyens égaux devant ses lois, nous redevenions, en remontant à plus d'un siècle en arrière, un peuple voué aux préjugés de races, aux haines religieuses et à l'intolérance sectaire ».

Désormais, l'avocat est devenu un militant. Prêt à « *défendre, en tout lieu s'il le fallait, les libertés et les droits de l'homme* ». Arménie, Finlande ou Transvaal, autant de pays où la liberté était alors persécutée et où il va, dans un élan précurseur, s'attacher à intervenir pour la sauvegarder. Plus qu'une organisation, c'est une forme d'organisation qui est née. Trarieux, l'ancien ministre, et ses amis ont proclamé que la défense des droits de l'homme était une cause trop grave pour en laisser la sauvegarde aux institutions des gouvernements.

« C'est par là que Trarieux a dégagé de l'affaire Dreyfus, au-delà même de la péripétie et du combat symbolique mais décisif pour la justice, cette perspective d'avenir. »

La dimension du vécu

L'évidence de l'engagement pourrait-elle permettre d'oublier la violence des souffrances et des tourments ? Dépassant ces « *actes triomphants dont l'histoire conserve la mémoire* », comment le garde des Sceaux pourrait-il ne pas encourager l'auditeur à prendre « *la dimension du vécu* » ?

il en fallait du courage moral, et, je dirai plus, du courage physique aussi, pour s'engager comme il l'a fait du côté des dreyfusards... »

Puis, la déclaration devient interrogation. Le garde des Sceaux ne saurait se contenter d'une simple affirmation. Ou d'une adhésion sans participation, trop rapidement emportée. Détachant désormais chacun de ses mots, il invite alors ceux qui l'écoutent à bien vouloir se poser une question. Mieux encore, c'est lui qui va la leur poser directement. En un questionnaire qui s'adresse à tous ceux qui depuis des générations n'auraient pas voulu le comprendre.

« Dans la réalité quotidienne, Trarieux à partir de 1898, qu'est ce qu'il a connu jusqu'à sa mort ? De 1898 à 1904, dans ces combats-là, qu'a-t-il connu Trarieux et qu'a-t-il souffert ?... Ces "hommes de boue", ces "feuilles immondes", Trarieux en a connu toute la cruauté, et jusque dans sa vie privée. »

Tant d'insultes, tant d'avanies et d'odieux outrages, que l'on ne saurait égrener en ce soir de célébration. D'autres, plus tôt, puis après, en ont reçu à vrai dire de pires. Lui, n'a connu, ni l'exil, ni les poursuites, sinon les procès qu'il a lui-même intentés à ses diffamateurs. Mais, quant à lui, était-il fait pour supporter tant de critiques ? Le courage que lui dictait sa raison, sa modération et sa courtoisie, parfois jusqu'à la componction, lui avaient fait dire à 24 ans : « Telle est la vanité des choses d'ici bas ! Pour qu'on songe à nous, il nous faut attirer les regards, nous montrer debout dans la lie¹³. »

Déjà, le crépuscule hivernal est tombé sur la salle. Tandis que les globes des lourds candélabres de fonte commencent à rougeoier, des reflets ambrés vacillent comme une lueur de flamme dans les plis des hautes tentures de drap blanc, bercées par le courant d'air d'une salle trop grande. L'espace semble devenir plus intime. Le hall perd sa démesure, prodiguant une atmosphère de veillée. Le discours devient confidence. Dans la pénombre dorée naissante, le garde des Sceaux invite à partager sa méditation :

« Je crains hélas, que Ludovic Trarieux n'ait pu accéder à ces détachements... À lire, les propos de ses amis qui l'accompagnaient au dernier jour, on voit au-delà du discours de circonstance, la plaie ouverte jusque dans les âmes amicales par l'intensité des bassesses, des attaques dont il avait fait l'objet. Et, l'un d'entre eux a ce propos admirable, il dit : Ludovic Trarieux en souffrait intérieurement et silencieusement. »

Silencieusement. Et chacun alors, de méditer, en cet instant, les propos de cet autre ami, qui avait dit : « Les blessures répétées que lui firent des mains hostiles et même des mains amies l'atteignirent dans ses forces vives, et c'est alors que le mal commença d'apparaître, d'exercer ses ravages. »

Après le moment de la pause s'annonce l'heure du rapprochement : « Et puis comme si ce silence avait été un grand filet où il avait d'un coup pris tous

les cœurs, l'avocat doucement entreprend de les ramener à lui. Il ne bouge plus. Sa voix s'est assourdie. Le ton même a changé, devenu extrêmement calme, presque monocorde¹⁴. »

Le regard parcourt la salle comme le faisceau éclaire son emprise. Après tant de force retenue, tant de persuasion tranquille, nul doute que les plus réservés ont été conquis et les derniers réticents convaincus. Et s'il est dans la salle, quelques descendants des oublieux d'hier, qu'ils trouvent la signification véritable de leur présence, ici, en ce jour :

« C'est parce que Ludovic Trarieux a choisi, à un instant décisif, de servir la justice, qu'il a su préférer la justice à l'ordre au sens conventionnel du terme, contrairement au philosophe, et qu'il a choisi, en connaissance de cause, de s'exposer, qu'il a beaucoup souffert, qu'il n'a pas eu la véritable récompense, pas plus que Scheurer-Kestner pas plus que Zola, morts sur le chemin de la libération, de la vérité et du triomphe de la justice, et sans l'avoir pleinement connu, c'est pour toutes ces raisons que nous sommes réunis ici pour rappeler son souvenir, sa lutte, son action dont nous sommes tous dépositaires. »

Tous. Ici. Par ces deux mots, le dépôt solennel est désormais acté. C'est le temps de la péroraison. La nuit venue d'en haut s'est maintenant emparée des chapiteaux et des entablements, autour de la salle, les fuseaux de pierre et leur feston de voiles géants se renvoient désormais une même douceur cuivrée. Après l'appel à la raison des hommes, c'est celui de l'émotion. Les dépositaires ne sauraient être liés par un seul pacte de raison, mais par un engagement qui sourd de leur cœur. Une analyse rationnelle de ces « *actes triomphants* » du passé saurait-elle suffire, quand seule la sensibilité des êtres permet d'accéder pleinement à la vérité des mouvements de l'âme qui y ont poussé ? Le discours ne pouvait s'achever sans que le message de fraternité et d'humanité de Robert Badinter n'ait retenti sous les travées octogonales du plafond du Palais de justice :

« Zola, toujours lui, avait écrit à Alfred Dreyfus, lorsqu'il était revenu de l'île du Diable, ces mots très simples : "Je vous adresse du fond du cœur, tout mon fraternel salut, pour ce que vous avez souffert pour nous." C'est ce même message fraternel que j'adresse ce soir, en notre nom à tous, à Ludovic Trarieux, comme nous le faisons pour tous les combattants de la justice et de la vérité. »

L'appel à partager ces valeurs élémentaires d'harmonie et d'humanité a saisi la salle au point de la figer dans l'unité du silence d'un instant. Puis, les applaudissements prolongés jaillissent d'une assistance qui semble accepter, ce jour-là, sa mission de veiller sur les destinées futures du combattant de « la justice et de la vérité », si justement célébrées. Contrits ou conquis, tous, sauf quelques dignitaires d'un ordre ancien aux mains ostensiblement inertes, sont alors convaincus non seulement d'en avoir toujours été les

justes héritiers, mais d'être désormais les seuls vrais « *dépositaires de son souvenir, de sa lutte, de son action* ». Rien ne semblait pouvoir altérer l'unisson. Il n'est pas jusqu'à cette veuve d'un ancien bâtonnier, davantage venue pour le cocktail qui va suivre, qui ne concède, mais du bout des lèvres sans pouvoir renoncer à sa révision personnelle de l'histoire : « Après tout Dreyfus n'était peut-être pas coupable ! »

L'inauguration

Ce jour-là, 2 mars 1984, après tant de prolégomènes, à peine les longs applaudissements tus, le bâtonnier avait déclaré, non sans quelque témérité : « Je vous invite Monsieur le garde des Sceaux à inaugurer maintenant ce buste, qui accueillera désormais les visiteurs de notre Ordre. »

Inaugurer un buste du sénateur de la Gironde ne relevait-il pas d'un acte sisyphien ? Au Sénat, le buste de Verlet, qu'a voulu lui dédier la gauche contre le vote de la droite et du centre, trône au côté de celui de Scheurer-Kestner. Sculpté dans le marbre, préservé sous les ors du palais du Luxembourg, il n'encourait aucune menace. Il a résisté au temps, sinon à l'oubli. Mais les hommages successifs coulés dans le bronze avaient dû inexorablement subir quant à eux, une même adversité. La première effigie d'airain de Ludovic Trarieux par Jean Boucher a été inaugurée en 1907, au sommet du monument dans le square de Denfert. Mais en 1909, ce furent les Camelots du roi, les premiers qui la saccagèrent. Quelque trente années plus tard, elle devait connaître bien pire et céder à la fureur nazie. Nul n'a jamais songé à la remplacer, et depuis 1942 le monument décapité en est le seul vestige. Et, dans la ville natale d'Aubeterre, ce fut pire qu'à Denfert. À trois reprises les traits de l'enfant de la commune, sculptés dans le marbre furent inaugurés, mais jusqu'à ce jour, aucun n'a duré plus de trois décennies. Le premier, en 1928, dû au sculpteur Peyronnet, solennellement installé au centre de la place, avait disparu 15 ans plus tard, sous les maillets et les marteaux du délire destructeur de l'occupant. Sans doute, l'avait-on remplacé, en 1958, par un autre buste de bronze, œuvre du statuaire René Pajot, mais comme si une fatalité d'airain s'acharnait sur le métal, il devait disparaître, à son tour, moins de trente ans après.

En ce 2 mars, le nouveau buste, voulu par des avocats, était là, tout près, au sommet de l'escalier de la cour d'appel, juste au-dessus du vestibule de cette cour d'assises où Trarieux avait exhorté les jurés de la Gironde, le 2 mars 1893, à condamner la haine antisémite qui voulait accabler l'ami David Raynal. Pour le rejoindre, il fallait gravir une à une les marches de pierre, comme en écho symbolique à l'ascension du 7 décembre 1897, qui avait marqué la « *métamorphose* ». Mais, ce jour-là, point de tribune, un simple palier de palais de justice, antichambre de la bibliothèque et du

Au terme d'une montée silencieuse, un instant immobile sur le palier, le garde des Sceaux ne voulut pas accomplir seul le geste inaugural, retirer seul la voile. Il prit les mains de Daniel Mayer, pour qu'agissant de concert avec les siennes, elles retirent lentement le drap. Après tout, n'était-ce pas finalement davantage le fondateur de la Ligue que le ministre de la Justice que l'on ressuscitait ce jour-là dans la sincérité et la sobriété de son message ? Il fallait au double hommage un double geste. Ce jour-là, point de parole, plus de « mouvements divers ». Le voile glissa lentement dans le bruissement de l'étoffe caressant doucement le bronze. Dans le glissando feutré de la toile interprété à quatre mains, apparut un visage. La nouvelle effigie de bronze non pas du Trarieux de 1897, mais du jeune bâtonnier de 1877. Puis, la toile s'affala et chacun pu découvrir le buste hiératique et stylisé, figé dans un bronze rutilant au reflet d'or mycénien, enté sur un haut bloc convoquant les blancheurs du Pentélique. Trarieux, le réprouvé, se tenait là, parmi ses pairs, son image retrouvée et sa mémoire restaurée, dominant son grand escalier. Un Trarieux avocat, tout en moustache et favoris, en robe avec son rabat, épure pyramidale surgie d'une masse rugueuse et conique, tel un cardinal de Manzù. Comme si le marbre et le bronze étaient extraits de la même carrière, ou faits de la même matière, il semblait à jamais à l'abri au cœur de son refuge judiciaire. Un buste de bronze que l'on voulait à jamais protégé et qu'aucune barbarie ne détruirait plus.

Le retour de Trarieux, restauré dans la mémoire de ses pairs, faisait que désormais, tous les visiteurs de l'Ordre seraient accueillis par les traits sculptés par Pierre Lagénie. Des décennies après, Trarieux veillait à nouveau avec sollicitude sur ses confrères dans ce palais de justice qu'il avait tant aimé et où il était venu presque quotidiennement pendant près de 20 années. À l'abri derrière les murs épais d'un temple judiciaire, du moins ne disparaîtrait-il pas, comme à Denfert, comme à Aubeterre. Trarieux en son barreau, surveillé par les siens, rien ne pouvait lui arriver. Le sénateur, deux fois élu, de la Gironde, devenait inamovible. Ainsi, serait définitivement vaincue la malédiction du bronze. Après tout, les statues ne se déboulonnent que si leurs gardiens les abandonnent.

Épilogue

Mais il est vrai que les avocats ne sont dans les lieux de justice que des occupants toujours précaires et souvent éphémères. À Bordeaux, depuis 1846, sans être locataires, ils y avaient pris des quartiers plus que séculaires, dans de vastes salons, que le préfet de la Gironde leur avait octroyés dès l'origine lors de la construction du Palais sous la désignation officielle d'« appartements » des avocats. Trarieux y avait été élu bâtonnier. C'était au milieu du XIX^e siècle.

locaux trop longtemps concédés avec leurs larges baies vitrées dominant la ville, avaient incité à la revendication. Cent cinquante ans après, il leur fallut céder et renoncer à leur occupation, abandonner leurs pièces de réception. Ils eurent le droit cependant, de démonter l'ébénisterie d'art et d'emporter leurs dieux lares. Ils purent ainsi décrocher les plus illustres des cimaises, Brochon et Peyronnet, desceller de leurs portiques, les plâtres des grands ancêtres, de De Sèze à Martignac, en y ajoutant Vergniaud, ces pères tutélaires que les avocats de jadis avaient eux-mêmes désignés pour rehausser la décoration de leur bibliothèque lors de sa construction, au temps de Louis-Philippe. En cette dernière année du siècle, il a fallu, sans protestation, les déloger du haut de leurs colonnes d'acajou verni, tandis qu'on emballait châssis, toiles et portraits. Les boiseries circulaires elles-mêmes furent emportées, afin que la place fût vierge de tout vestige du barreau. Sans un ultime regard pour la cire à jamais perdue. À l'heure du dernier paquet, Trarieux, non réclamé, resta seul, impassible sur son palier.

Seize ans après son inauguration, l'héritage de bronze était-il décidément trop lourd à porter ou d'autres pouvaient-ils mieux bénéficier de son message ? Car, la grande statue abandonnée dans la retraite, dominant d'une encolure le visiteur d'espaces désormais offerts, n'était ni le vestige d'un siège, ni le fruit d'un stratège aux milles ruses. Le rouleau de parchemin qu'elle renfermait dans le bronze creux ne contenait que la liste de ses souscripteurs. Nul retour féroce n'était à craindre depuis une nouvelle Ténédos. La statue de Lagénie n'était pas l'œuvre d'Epéios. Elle n'exprimait aucun funeste présage et pouvait être adoptée sans ambages. Après tout, l'inauguration n'avait confié le dépôt sacré qu'à des gardiens innommés. Comme dans les antiques légendes, seul celui qui s'en révèle digne est appelé à recueillir un jour l'héritage de bronze.

Aujourd'hui, le Premier président a remplacé le Bâtonnier. Les services de la Première présidence ont succédé à l'Ordre des avocats. Pour Ludovic Trarieux, comme pour l'enfant délaissé qui trouve dans l'attention d'une famille d'accueil un renouveau inespéré, ce fut l'occasion d'une nouvelle destinée. Désormais, après une nomination, une prise de fonction ou une convocation, chaque magistrat qui se rend chez son chef de Cour, doit, comme dans un rite obligé, passer sous le regard de l'ancien garde des Sceaux, qui semble se muer en guide pour lui adresser une dernière profession de foi. N'avait-il pas lancé dans un dernier discours, alors que ses forces déjà l'abandonnaient : *« Ce n'est pas pour notre plaisir que nous nous sommes intéressés à la cause de la justice ; c'est guidés par la voix de notre conscience et la certitude de défendre le droit¹⁵. »*

Qu'il s'y attarde ou qu'il l'ignore, le juge, qui peut croire entendre encore l'écho de ces principes recteurs, rend ainsi en cet instant un double hommage. À deux gardes des Sceaux, qui, à quelque quatre-vingt-dix années de

distance, ont eu la Justice pour seul ministère. Le premier qui a choisi de sacrifier sa carrière — et sans doute sa santé — au combat contre l'injustice et pour la vérité, le second qui y a ajouté la lutte contre la peine de mort. Sous le regard figé dans l'airain de l'ancien garde des Sceaux, se conjugue et se confond le double patronage de l'ardent et douloureux combat pour la révision et de l'exigeante mais inlassable lutte pour l'abolition. Comme un appel toujours recommencé à vouloir rechercher, à chaque pas, davantage de vérité et d'humanité dans l'œuvre de la justice. Plus qu'une simple convention, l'inauguration s'était voulue anticipation, plus que réconciliation. Son message dépassait l'hommage tardif d'une profession pour se transcender en une impérieuse et toujours future exhortation.



La personnalité de Robert Badinter se lit à travers la diversité de ses centres d'intérêts et de ses activités. Professeur de droit (sa vocation première), il marquera la seconde moitié du XX^e siècle par bien des facettes de son action. Il fut l'artisan de progrès sensibles accomplis dans la défense de la dignité de la personne humaine et de la victoire que constitua l'abolition de la peine de mort. Il a vécu l'engagement politique, l'exercice du pouvoir, les subtilités du contrôle de constitutionnalité et l'éclat des débats parlementaires. Il a promu la création de la Cour pénale internationale, a écrit livres, essais, articles, consultations, une pièce de théâtre, un livret d'opéra ; il a participé à nombre de colloques et de conférences.

Intellectuel engagé dans les débats de son temps, conscience morale aux yeux de ses contemporains, c'est avant tout un homme de droit et de justice, habité par la prescription biblique : « *La justice tu chercheras ardemment* ».

Les contributions ici réunies émanent de profils et d'horizons divers : universitaires, juges, avocats, collaborateurs, amis, compagnons d'action, ont tenu à témoigner de leur attachement et leur estime. De la Faculté de Besançon aux lieux du pouvoir politique, il laissera, dans les lois comme dans la mémoire de ceux qui l'ont approché, la trace d'un infatigable combat, rigoureux, altier, pour la justice et le droit.

mélanges
en l'honneur de

*Robert
Badinter*

ISBN 978-2-247-15216-2
7711265

